
CERTIFICAT DE PUBLICATION

La délibération arrêtée par le Conseil Communal dans sa séance
du 04 avril 2025

et approuvée par l'Autorité supérieure

en date du 23 avril 2025

ayant comme sujet

« Règlement de la circulation ; modification du règlement de la circulation ; bvd Prince Henri (N4/N31) ;
décision »

a été publiée et affichée le 28 avril 2025

conformément à l'article 82

de la loi communale modifiée

du 13 décembre 1988.

Le secrétaire général,



Le bourgmestre,

